

Image not found or type unknown



Régime contrats administratifs conclus entre personnes privées

Par **alpilpoil**, le **04/09/2014** à **16:26**

Bonjour,

Pourriez-vous m'éclairer sur le point suivant :

Quel est le régime juridique des contrats administratifs lorsqu'ils sont conclus entre des personnes privées et non pas entre une personne publique et une personne privée ?

(c'est le cas par exemple des contrats qui sont administratifs par détermination de la loi et qui, même s'ils sont conclus entre personnes privées, ont la nature de contrat administratif).